



Informations communales - Lettre N°29

[Voir la version en ligne dans votre navigateur](#)

Bonjour {PRENOM} {NOM} ,
Voici les actualités du jour

Actualités

- **Rappel :**

- **Les ailes du mantois - le samedi 25 mai de 13h00 à 17h00**

L'association "Les ailes du mantois" vous propose une journée porte ouverte sur le terrain d'aéromodélisme situé quasiment à 1 km sur la gauche après la sortie de notre village en direction de Dennemont.

Plus d'informations :

Site de Guernes : Rubrique "Actualités du mois" : [Cliquer ici](#)

- **Élections européennes - Dimanche 26 mai de 8h00 à 20h00**

Plus d'informations (carte d'électeur- pièces à fournir) : [Cliquer ici](#)

- **Réfection de la voirie**

La bouche d'égout située entre le foyer rural et le château d'eau sera remise aux normes entre le lundi 27 mai et le vendredi 31 mai. .

- **Compteur Linky (suite au courrier d'Enedis)**

Comme vous le savez sûrement, je suis contre ce nouveau type de compteur communicant qui à mon sens n'apportera rien de bien particulier à chacun d'entre nous. Le seul intérêt réside dans le relevé des consommations. Vous ne serez plus obligés d'être présent lors de ce dernier.

Malgré le fait que peu d'entre vous se soient intéresser à ce dossier, je me devais d'intervenir afin que votre sécurité soit protégée (contre tout risque d'incendie principalement). Je ne parle pas des dysfonctionnements possible de votre ensemble électroménager, des coupures intempestives de courant etc... J'ai pris à cet effet deux arrêtés municipaux que vous pourrez lire sur le site de la commune : [Cliquer ici](#)

Il me semble important, que chacune et chacun d'entre vous, connaissiez le fonctionnement de ce compteur lors de sa pose éventuelle et que vous puissiez disposer comme vous l'entendez de vos données personnelles.

Pour finir, malgré les injonctions de pénalité ou autres menaces de la part d'Enedis, ou de son sous-traitant, vous pouvez refuser ce compteur. Si l'ancien se trouve à l'intérieur de votre demeure, nul ne peut vous forcer d'ouvrir à la société chargée du déploiement du Linky. Si votre compteur est placé en extérieur, il est à rappeler que ce dernier n'appartient pas à Enedis et le coffret le contenant appartient au propriétaire des lieux. Vous pouvez entraver son remplacement de la manière qui vous convient afin que le coffret ne soit pas ouvert (en dehors ou non de votre présence).

Lien d'informations pouvant vous servir (Stéphane Lhomme) : [Cliquer ici](#)

N'hésitez pas à en parler à votre voisinage.

250 abonnés à ce jour

Excellente continuation à vous et à très bientôt pour la suite de l'actualité.

Votre Maire : Pascal Brusseaux

[Site web de Guernes](#) | [Contacter la Mairie](#)

Vous pouvez vous désinscrire si vous le souhaitez en cliquant le lien ci-dessous

[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2018 Mairie de Guernes